Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture

Herausgeber: Société romande d'apiculture

Band: 124 (2003)

Heft: 8

Rubrik: Le miel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

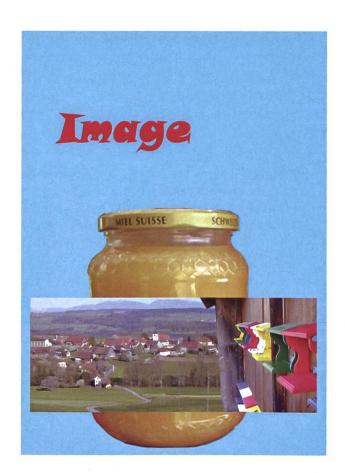
Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Etiquetage du miel selon la nouvelle ordonnance sur les denrées alimentaires

Indications obligatoires sur l'étiquette (art. 22)

- 1. Dénomination spécifique selon art. 20 (miel).
- 2. Nom et adresse du producteur de miel ou de l'entreprise de conditionnement.
- 3. Le pays de production (par ex. dénomination miel suisse si elle n'apparaît pas sous le point 2).
- 4. Le poids: par ex. 1 kg, 500 g, 250 g net, marge de tolérance vers le bas: 5%; grandeur minimale des lettres: jusqu'à 50 g: 2 mm; de 50 à 200 g: 3 mm; de 200 à 1000 g: 4 mm.



1.



2.

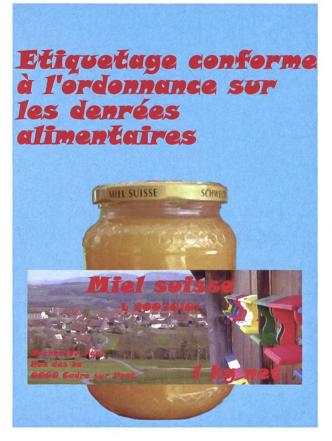






5.





5. L'indication du lot selon art. 27 : il faut indiquer après la lettre «L» une dénomination ou un numéro qui permette d'identifier l'unité de production (récolte de miel) à laquelle appartient le miel en question : par ex. L + N° du contrôle de miel ou L + Récolte de juillet 1995.

Non obligatoire, mais autorisé:

la sorte de miel: miel de fleurs, de forêt, d'acacia;

l'origine géographique: Tessin, Jura;

l'étiquetage nutritionnel: 100 g contiennent env.: énergie 1400 kJ ou 335 kcal, 0,5 g de protéines, 82 g d'hydrates de carbone, 0 g de matière grasse;

 le datage: par ex. «Récolte 1995» ou «A consommer de préférence avant fin 1997»;

 l'indication «contrôlé» seulement si l'on sait qui a effectué le contrôle: par ex. «Contrôlé par FSSA.»

Réclame

Interdit:

- l'indication «contrôlé» sans la désignation de l'organe de contrôle;
- les indications trompeuses sur l'étiquette: par ex. « Ce miel contient des sels minéraux et des vitamines ».

Autorisé:

 la réclame relative au bien-être, si fondée: par ex. « Le miel est une source d'énergie qui stimule l'organisme. »

À VENDRE dès le 15 mai reines carnioliennes 2003

très douces, issues de souches sélectionnées à fort rendement.

Prix: Fr. 34.- tout compris.

Robert Praz, route du Sanetsch 54, 1950 Sion, tél. 0273224819

APIVER 1906 CHARRAT

Bocaux à miel nid d'abeille

avec couvercles
Ps. Livrable dans votre région
Prix TTC dès 20 pces
Rabais de quantité

Pour plus grandes quantités liste de prix sur demande